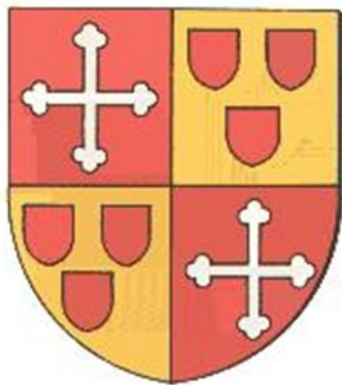


# S'DORF BLÄT



Avril 2026  
N°262

<https://mairie-housсен.fr>



IntraMuros



Distribué par les Conseillers Municipaux

Imprimé par les soins de la Commune, ne pas jeter sur la voie publique

## Agenda avril - mai 2026

Mardi 14 avril, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme  
Samedi 18 avril, à 20h00, Salle des fêtes : Pièce de théâtre « La Palme du Vin »  
Samedi 25 avril, de 08h00 à 11h30, Ateliers municipaux : Opération distribution de compost  
Vendredi 1<sup>er</sup> mai : 29<sup>ème</sup> Marché aux Puces - FCOH  
Lundi 04 mai : Balayage des fils d'eau du Centre Village de la Commune  
Mardi 05 mai, de 16h30 à 19h30, Mairie : Don du sang  
Jeudi 07 mai, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal  
Vendredi 08 mai, à partir de 11h30, Place du Souvenir : Commémoration de la Victoire du 08 mai 1945  
Mardi 12 mai, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme  
Samedi 30 mai, de 08h00 à 12h30, Place du 18 Juin : 9<sup>ème</sup> Journée Citoyenne

### Chères Housseuses, chers Housseux,

C'est avec une profonde émotion et une sincère gratitude que je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales.

Cet honneur nous oblige, nous engage pleinement et renforce chaque jour notre détermination à poursuivre, avec rigueur, proximité et sens des responsabilités, le travail entrepris au service de notre commune.

Je souhaite également adresser mes plus vifs remerciements aux membres du conseil municipal pour leur confiance. Être Maire est sans doute l'un des plus beaux mandats, mais aussi l'un des plus exigeants car il place l'élu au cœur de la vie quotidienne, au plus près des habitants et de son village.

Dans un esprit d'ouverture et de dialogue, je souhaite inscrire notre action en collaboration constructive avec les élus de la liste minoritaire. C'est dans l'écoute mutuelle, le respect des sensibilités et en toute responsabilité que nous pourrons agir efficacement au service de l'intérêt général de notre village.

Ensemble, unis et attentifs aux besoins de chacun, nous continuerons à faire grandir notre commune, en veillant à préserver sa qualité de vie, son dynamisme et son identité.

Je vous remercie, du fond du cœur, pour votre confiance renouvelée.

Bien cordialement,

**Le Maire,  
Marie-Laure STOFFEL**



Marie-Laure STOFFEL, *Maire*  
Nadège HERZOG HOFFMANN, *1<sup>ère</sup> Adjointe*  
Jean-Luc ECKERLEN, *2<sup>ème</sup> Adjoint*  
Michèle HERZOG, *3<sup>ème</sup> Adjointe*  
François TORNOW, *4<sup>ème</sup> Adjoint*

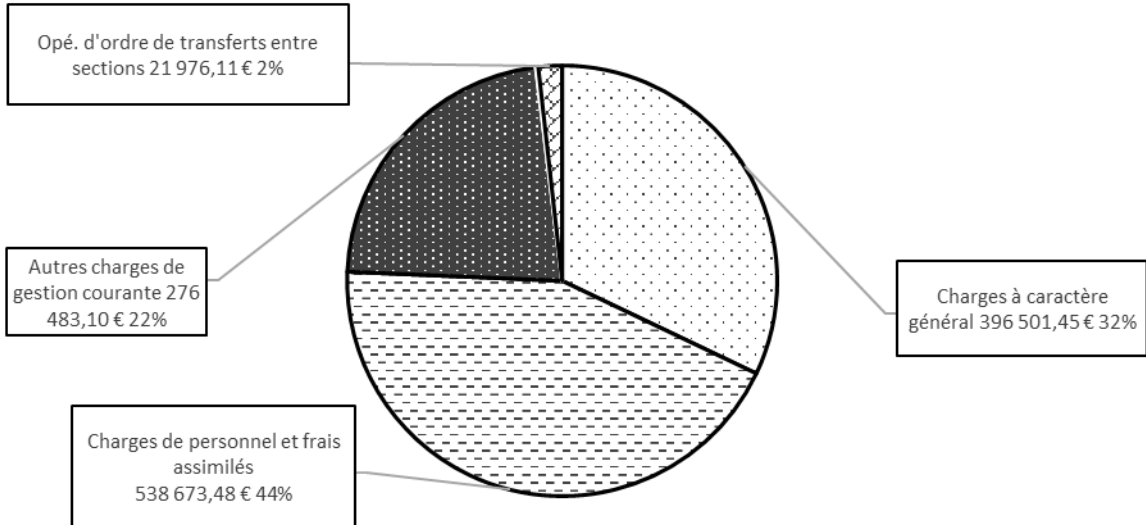
#### Conseillers municipaux :

Christian KLINGER	Laure MOSSER BASS	Tiffany REBERT
Gérard KREM HOCHDOERFFER	Caroline REIS	Marie-José FREMY
Bernard ECKERLEN	Laetitia LAURE	Sloane MARSCHALL
Sophie BAUMANN	Vincent BURGHART	Florian GEIGER
Arnaud SARRAUSTE DE MENTHIERE	Cyril MARSCHALL	

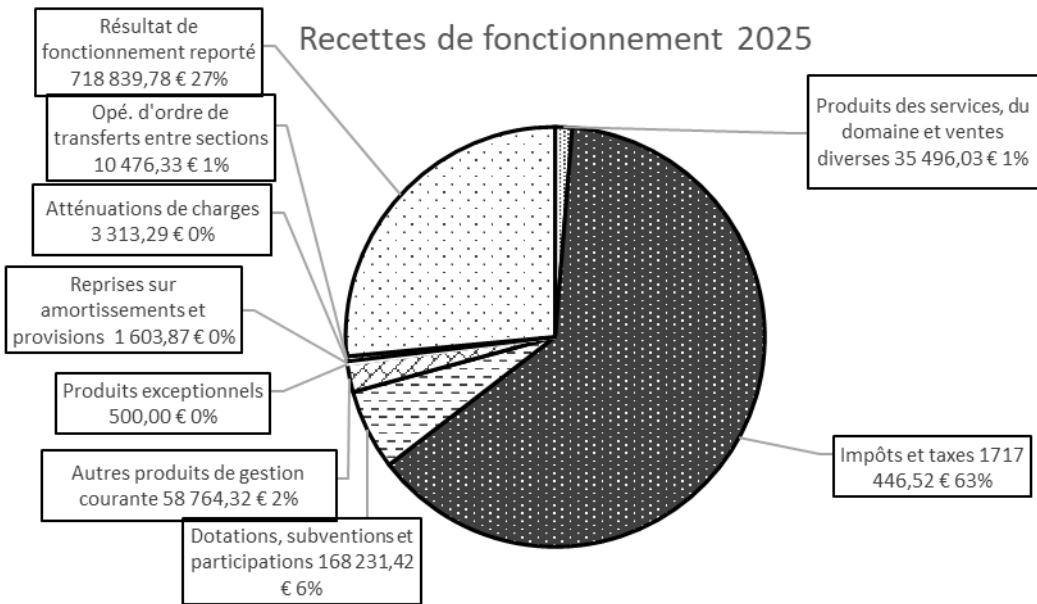
**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN  
SEANCE DU 06 MARS 2026**

**COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

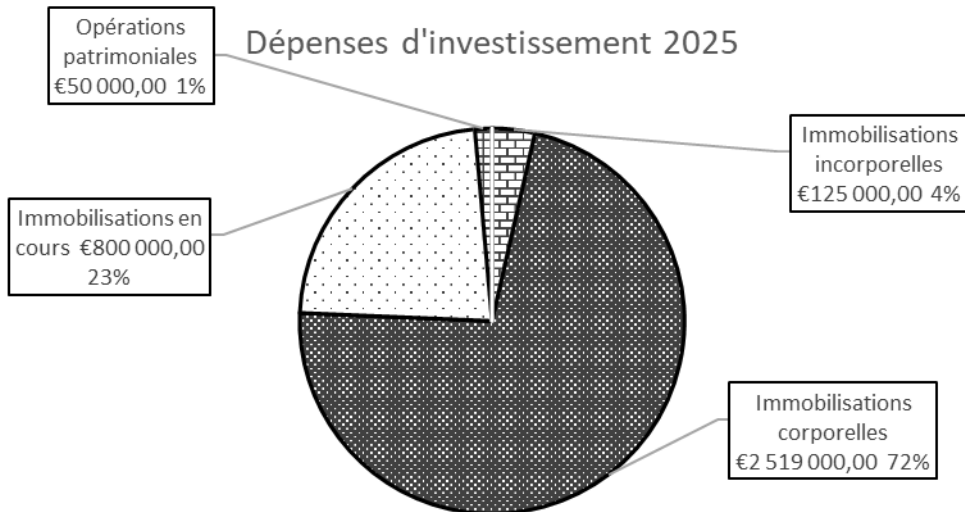
**Dépenses de fonctionnement 2025**

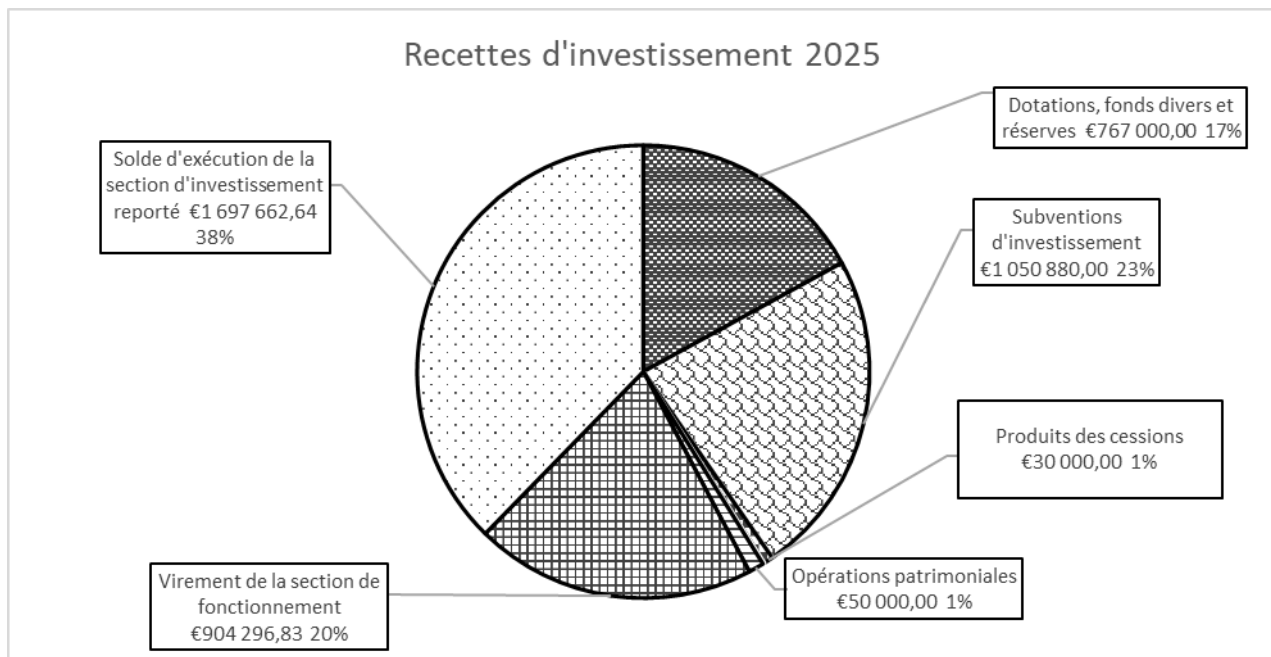


**Recettes de fonctionnement 2025**



**Dépenses d'investissement 2025**





### **FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX**

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition des trois dernières années et propose de fixer les taux comme suit :

	<i>Pour mémoire</i>					<b>Proposition de taux pour 2026</b>
	<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2022</b>	<b>Taux 2023</b>	<b>Taux 2024</b>	<b>Taux 2025</b>	
<b>Taxe d'habitation</b>			7,60 %	7,60 %	7,60 %	7,60 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	23,13 %	23,13 %	23,13 %	23,13 %	23,13 %	23,13 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	43,26 %	43,26 %	43,26 %	43,26 %	43,26 %	43,26 %

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 comme suit :

	<b>Taux pour</b>
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	7,60 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	23,13 % *
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	43,26 %

\* Le taux voté (23,13 %) inclut le taux départemental de TFB, soit 13,17 % et le taux communal de TFB (**9,96 %**).

## **BUDGET PRIMITIF 2026**

### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation qui sera versé par Colmar Agglomération au titre de l'année 2026 s'élève à 413 943,00 €.

### **FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS**

Recettes de fonctionnement.

Concernant les services liés au Budget Général de la Commune, le Conseil Municipal adopte pour 2026 les tarifs suivants :

<b>SERVICES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>DROIT DE PLACE</b>				
Mise en place d'une terrasse par les restaurateurs sur le domaine public pour l'année	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
- Passage occasionnel	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
- Passage occasionnel avec fourniture d'électricité	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €
- Passage hebdomadaire	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €
- Passage hebdomadaire avec fourniture d'électricité	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
- Passage bi-hebdomadaire	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
- Passage bi-hebdomadaire avec fourniture d'électricité	590,00 €	590,00 €	590,00 €	590,00 €
- Passage bi-mensuel	140,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €
- Passage bi-mensuel avec fourniture d'électricité	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
<b>PHOTOCOPIE</b>	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €
<b>CIMETIERE</b>				
- Concession simple (15 ans)	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €
- Concession double (15 ans)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
- Concession simple (30 ans)	140,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €
- Concession double (30 ans)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
- Cave-urnes (15 ans) pour 4 urnes	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
- Cave-urnes (30 ans) pour 4 urnes	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
<b>FERMAGE</b>				
- Allmend (par are / par an) *	1,50 €	1,50 €	1,6776 €	1,6846 €
- Prés (par are / par an)	1,52 €	1,52 €	1,52 €	1,52 €
- Jardins	1,67 €	1,67 €	1,67 €	1,67 €
<b>LOCATION DIVERSE</b>				
- Location de garniture (1 table + 2 bancs)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
<b>PUBLICITE</b>				
Encart publicitaire dans le bulletin communal annuel S'Johr Häft : Taille carte de visite	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Encart publicitaire dans le bulletin communal annuel S'Johr Häft : Taille ¼ de page A4	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €

\* **NB** : Le tarif des fermages est indexé chaque année sur la base de l'indice national des fermages constaté par un arrêté ministériel annuel.

## Salle polyvalente et annexes :

Pour les week-ends et jours fériés :

<b>PARTICULIERS HABITANT HOUSSEN Manifestation privée</b>	<b>GRANDE SALLE</b>	<b>PETITE SALLE</b>	<b>LOCATION COMPLETE</b>	<b>LOCATION TRIBUNES*</b>
<b>TARIF ETE du 01/05 au 30/09</b>	<b>380,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>490,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
<b>TARIF HIVER du 01/10 au 30/04</b>	<b>450,00 €</b>	<b>210,00 €</b>	<b>550,00 €</b>	<b>200,00 €</b>

(Pour toutes les autres demandes de location, il convient de s'adresser directement à la mairie).

Ces tarifs comprennent la location des salles avec la cuisine et les charges.

\* La mise en place des tribunes sera assurée exclusivement par un agent habilité désigné par la Commune.

### Tarif des photocopies : 0,15 € / copie

Les photocopies faites pour un usage scolaire restent gratuites.

Les photocopies faites pour les différentes associations locales restent gratuites jusqu'à 2 000 copies/an.

Au-delà, le tarif fixé ci-dessus est applicable. Un registre est tenu à cet effet en mairie.

### BALANCE GENERALE

Le Budget Primitif 2026 se présente de la manière suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :	4 505 000,00 €
Dépenses d'investissement :	3 494 000,00 €
+ Restes à réaliser dépenses 2025	1 011 000,00 €

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	2 794 265,79 €
Dépenses de fonctionnement :	2 794 265,79 €

### Don du sang

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Français du Sang remercie vivement :

- la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 17 février 2026, qui a permis d'accueillir 60 donneurs,
- l'Amicale des Donneurs de Sang qui se charge de l'organisation de ces collectes.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE** de cette information et **REMERCIE** l'Amicale des Donneurs de Sang.



**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN  
SEANCE DU 20 MARS 2026**

**ELECTION DU MAIRE**

Madame Marie-Laure STOFFEL a été proclamée maire de la Commune de Housсен à la majorité absolue dès le premier tour de scrutin.

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 5 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

le **Conseil Municipal DECIDE** la création de 4 postes d'adjoint au Maire.

**ELECTION DES ADJOINTS**

Les candidats aux fonctions d'adjoint au maire figurant sur la liste conduite par Marie-Laure STOFFEL ont été proclamés adjoints à la majorité absolue dès le premier tour de scrutin.

Il s'agit de :

Nadège HERZOG HOFFMANN, 1<sup>er</sup> adjoint

Jean-Luc ECKERLEN, 2<sup>ème</sup> adjoint

Michèle HERZOG, 3<sup>ème</sup> adjoint

François TORNOW, 4<sup>ème</sup> adjoint.

Les fonctions déléguées à chacun :

**Nadège HERZOG HOFFMANN, 1<sup>er</sup> adjoint**

Déléguée à l'organisation des manifestations publiques, à l'animation de la Commission Jeunesse et aux affaires scolaires relatives à l'école maternelle. A ce titre, elle sera en charge de l'organisation des différentes manifestations publiques, de l'animation de la Commission Fêtes et Cérémonies et de la Commission Jeunesse ainsi que des questions relatives aux affaires scolaires de l'école maternelle.

**Jean-Luc ECKERLEN, 2<sup>ème</sup> adjoint**

Délégué aux espaces verts ainsi qu'à l'urbanisme et aux personnes âgées. A ce titre, il sera en charge de la gestion du service technique de la Commune, du suivi de la gestion, de l'entretien des espaces paysagers communaux et de l'animation de la Commission d'Urbanisme ainsi que des questions relatives à l'urbanisme et aux personnes âgées.

**Michèle HERZOG, 3<sup>ème</sup> adjoint**

Déléguée aux finances, aux affaires scolaires relatives à l'école élémentaire et au périscolaire ainsi qu'aux affaires sociales. A ce titre, elle sera en charge de l'animation de la Commission des Finances, des questions relatives aux finances, aux affaires scolaires relatives à l'école élémentaire et au périscolaire ainsi qu'aux affaires sociales.

**François TORNOW, 4<sup>ème</sup> adjoint**

Délégué aux bâtiments communaux, aux travaux de voirie et réseaux et aux commissions de sécurité des ERP/IGH. A ce titre, il sera en charge des questions relatives aux bâtiments communaux, aux travaux de voirie et réseaux et aux visites des Commissions de sécurité.

**DESIGNATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES DIVERS COMITES CONSULTATIFS**

**COMMISSION DES FINANCES**

**Attributions** : Affaires économiques – Impôts, taxes et contributions diverses – Budgets primitifs et supplémentaires – Comptes administratifs.

Membres :

STOFFEL Marie-Laure (Présidente), HERZOG Michèle, KLINGER Christian, BAUMANN Sophie, REBERT Tiffany, TORNOW François, LAURE Laetitia, REIS Caroline, BURGHART Vincent, HERZOG HOFFMANN Nadège, MARSCHALL Cyril, ECKERLEN Jean-Luc, FREMY Marie-José, MARSCHALL Sloane, GEIGER Florian.

**COMMISSION D'URBANISME**

**Attributions** : Aménagement de l'espace rural et urbain – Cadastre, bâtiments communaux, matériels divers, assainissement, adduction d'eau, gaz, branchements divers, voirie, chemins ruraux, environnement, cimetière. La commission pourra être formée de sous-commissions en fonction de la nature des dossiers.

Membres :

STOFFEL Marie-Laure (Présidente), ECKERLEN Jean-Luc, SARRAUSTE DE MENTHIERE Arnaud, MOSSER BASS Laure, BURGHART Vincent, BAUMANN Sophie, TORNOW François, MARSCHALL Cyril, KREM-HOCHDOERFFER Gérard, HERZOG HOFFMANN Nadège, LAURE Laetitia, FREMY Marie-José, MARSCHALL Sloane, GEIGER Florian.

## **COMMISSION DES CALAMITES AGRICOLES**

Membres :

ECKERLEN Bernard, GEIGER Florian.

## **COMMISSION DE CONTROLE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES GENERALE ET COMPLEMENTAIRES**

Titulaires :

REIS Caroline, BURGHART Vincent, REBERT Tiffany, MARSCHALL Sloane, GEIGER Florian

Suppléants :

BAUMANN Sophie, MOSSER BASS Laure.

## **COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – DESIGNATION DES MEMBRES**

Titulaires :

STOFFEL Marie-Laure (membre de droit), SARRAUSTE DE MENTHIERE Arnaud, HERZOG HOFFMANN Nadège, TORNOW François, REIS Caroline, FREMY Marie-José

Suppléants :

ECKERLEN Jean-Luc, KREM-HOCHDOERFFER Gérard, BAUMANN Sophie, MOSSER BASS Laure, MARSCHALL Sloane, GEIGER Florian.

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / JURY DE CONCOURS / COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

Président de droit : STOFFEL Marie-Laure, Maire

Titulaires :

KREM-HOCHDOERFFER Gérard, MARSCHALL Cyril, MARSCHALL Sloane

Suppléants :

HERZOG Michèle, BAUMANN Sophie, FREMY Marie-José.

## **COMMISSION FETES ET CEREMONIES**

Membres :

STOFFEL Marie-Laure (Présidente), HERZOG HOFFMANN Nadège, HERZOG Michèle, REIS Caroline, REBERT Tiffany, BURGHART Vincent, MARSCHALL Cyril, MOSSER BASS Laure, TORNOW François, SARRAUSTE DE MENTHIERE Arnaud, ECKERLEN Jean-Luc, MARSCHALL Sloane, GEIGER Florian.

## **COMMISSION JEUNESSE**

Membres :

STOFFEL Marie-Laure (Présidente), HERZOG HOFFMANN Nadège, REIS Caroline, BAUMANN Sophie, MOSSER BASS Laure, LAURE Laetitia.

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET DES ORGANISMES EXTERIEURS**

### **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE CA**

STOFFEL Marie-Laure, KLINGER Christian.

### **SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN (BRIGADE VERTE)**

Titulaire : ECKERLEN Jean-Luc

Suppléant : MARSCHALL Cyril.

### **SYNDICAT MIXTE DE LA FECHT AVAL ET WEISS**

Titulaire : ECKERLEN Bernard

Suppléant : MARSCHALL Cyril.

### **SYNDICAT MIXTE DE L'ILL**

Titulaire : ECKERLEN Bernard

Suppléant : ECKERLEN Jean-Luc.

### **TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE**

Délégués : STOFFEL Marie-Laure, KLINGER Christian.

### **SYNDICAT DE GESTION DU PARC A GRUMES D'ANDOLSHEIM**

Titulaire : ECKERLEN Jean-Luc

Suppléant : MOSSER BASS Laure.

### **SYNDICAT MIXTE DES EMPLOYEURS FORESTIERS DE COLMAR, ROUFFACH ET ENVIRONS**

Titulaire : REIS Caroline

Suppléant : TORNOW François.

### **SYNDICAT VITICOLE DE COLMAR-HOUSSEN**

Titulaires : KLINGER Christian, HERZOG HOFFMANN Nadège

Suppléant : TORNOW François

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES A KUNHEIM (SYMATAK)**

Délégué : HERZOG Michèle.

### **AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE ADAUHR-ATD**

Représentant titulaire : STOFFEL Marie-Laure

Représentant suppléant : KLINGER Christian.

### **ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

STOFFEL Marie-Laure, HERZOG HOFFMANN Nadège.

# RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE CIVISME

## Déjections canines

Pour des raisons sanitaires évidentes, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et espaces de jeux pour enfants, ... .

Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires.

Par ailleurs, il est extrêmement désagréable, pour le service technique de la commune, d'avoir des projections d'excréments lors des travaux de tonte !

De plus, elles favorisent la prolifération des microbes et pourraient entraîner des chutes.



Pour ces raisons, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections au même rang que les déchets insalubres, (...).

Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2<sup>ème</sup> classe, soit 35 €.

Tout propriétaire de chien, respectueux de son environnement, doit avoir le réflexe de ramasser les déjections de son animal. Ce geste ne devrait pas être motivé par la peur d'une amende, mais par simple **devoir de civisme**.

Par ailleurs, nous en profitons pour rappeler que les chiens doivent être tenus en laisse pour circuler sur la voie publique en zone urbaine.

### ÉCOLES STATIONNEMENT / CIRCULATION

**Rappel :** Articles R417-5 et R417-10 du Code de la route : les trottoirs sont réservés au passage des piétons et le stationnement, même provisoire, y est interdit.

Nous appelons une nouvelle fois à votre vigilance aux abords des écoles / périscolaire, aux heures d'entrée et de sortie.

Pensez à vos enfants !

Respectez la signalisation horizontale et verticale (passages piétons dégagés, zone 30, places PMR, etc, ...).

Ces règles sont applicables dans tout le village.



Merci également de respecter les sens uniques de circulation, les ronds-points, les trottoirs...

### ÉCOLES / ESPACES PUBLICS ESPACE SANS TABAC

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, il est interdit de fumer dans plusieurs lieux extérieurs publics :

- Parcs et jardins ;
- Abords des écoles, stades et établissements sportifs, bibliothèques.

La majorité des lieux susceptibles d'accueillir des enfants est sans tabac.

POURQUOI CETTE MESURE ?

- Pour protéger les enfants de la fumée ;
- Pour dénormaliser le tabac dans les lieux du quotidien ;
- Pour préserver l'environnement.

**Le tabac n'a pas sa place là où nous jouons, apprenons, respirons.**

**Ensemble, créons des lieux plus sains pour toutes et tous.**





# HOUSSEN



## 29ème Marché aux Puces Vendredi 1er Mai 2026

TARIF DE L'EMPLACEMENT DE 5 M

Particulier 12€ - Professionnel 30€ (\*)

+ 5€ de caution par emplacement et par chèque séparé à l'ordre du FCOH

(chèque restitué ou détruit si emplacement rendu propre et rangé)

(\*) Prendre contact avant toute inscription

Contact : [fcoh.evenements@free.fr](mailto:fcoh.evenements@free.fr) ou 06 06 68 19 62

[http://fcoh.evenements.free.fr/marche\\_aux\\_puces\\_houssen](http://fcoh.evenements.free.fr/marche_aux_puces_houssen)

**DEMANDE DE RESERVATION à retourner complétée avec le règlement à**

Marion KELLER - 9 rue de Jébsheim - 68150 OSTHEIM

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Pièce d'identité  PASS  FC  CS N° .....

Délivrée le ..... à ..... par .....

Emplacement véhicule  OUI  NON Immatriculation .....

Type de véhicule  VP  REM  CITTE  CAM .....

=> Réservation obligatoire d'un emplacement supplémentaire si véhicule volumineux type fourgon.

Veuillez me réserver \_\_\_\_\_ emplacement(s) x 12 € = \_\_\_\_\_ € au total.

Ci-joint un chèque de \_\_\_\_\_ € + un chèque de caution de \_\_\_\_\_ € (à l'ordre du FCOH)

ainsi qu'une copie recto/verso de ma pièce d'identité.

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation
- nature du stand/bien ou objets vendus : .....
- avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.
- être informé(e) qu'une fausse déclaration est passible de poursuites pénales.

Date : .....

Signature : .....

Toute inscription non accompagnée du règlement ou incomplète ne pourra être prise en compte

Houssen - Date limite d'inscription le 24 avril 2026

LES DONNEURS DE SANG HOUSSEN & THÉÂFIL BENNWIHR

# LA PALME DU VIN

## PIÈCE DE THÉÂTRE À HOUSSEN



### COMÉDIE DE YVES GARRIC

# 18 AVRIL 20H00



ENTRÉE **10€**

### SALLE DES FÊTES DE HOUSSEN

RÉSERVATION  
BILLETWEB.FR/LA-PALME-DU-VIN  
06 30 09 11 63

## RECHERCHE DOG SITTER

Je vis à Houssen et je recherche une personne de confiance habitant impérativement à Houssen pour garder ma chienne (berger américain miniature) de 5 ans lorsque je reprendrai le travail (mai ou juin) et aussi lorsque je dois quelquefois m'absenter plus de 2h, voire la journée.

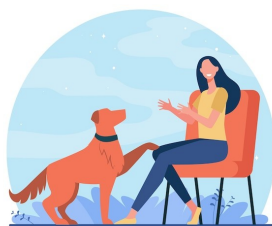
C'est une chienne très affectueuse, sensible, adorant l'humain, aimant les balades et très attachée à son quotidien.

Malheureusement, elle n'aime pas du tout la voiture, ce qui rend les déplacements difficiles.

La garde devra donc se faire à votre domicile, à Houssen.

Idéalement, j'aimerais trouver :

- une personne présente à la maison,
- quelqu'un de doux, patient, aimant réellement la compagnie des animaux,
- un foyer sans chat, ni grand chien.



Je suis bien entendu prête à discuter, à organiser une rencontre et si besoin donner une petite compensation financière.

Alors si vous aimez les animaux et que vous avez un peu de temps et d'affection à offrir, contactez moi au 06 88 29 09 55, peut-être que nos chemins sont faits pour se croiser.

## OPERATION COMPOST

Comme chaque printemps, Colmar Agglomération organise une distribution gratuite de compost. Pour la Commune de Houssen, elle aura lieu :

**Samedi 25 avril 2026, de 08h00 à 11h30**  
aux ateliers municipaux,  
rue du G<sup>al</sup> Guy Schlessler

Les personnes intéressées devront se munir d'un récipient (seau, sac, ...) et de petites pelles.

**AUCUNE REMORQUE N'EST ACCEPTÉE.**

Ce compost est issu de la valorisation des déchets verts collectés, notamment en déchetterie. Une solution écologique idéale pour enrichir vos sols naturellement, sans avoir recours aux engrais chimiques.

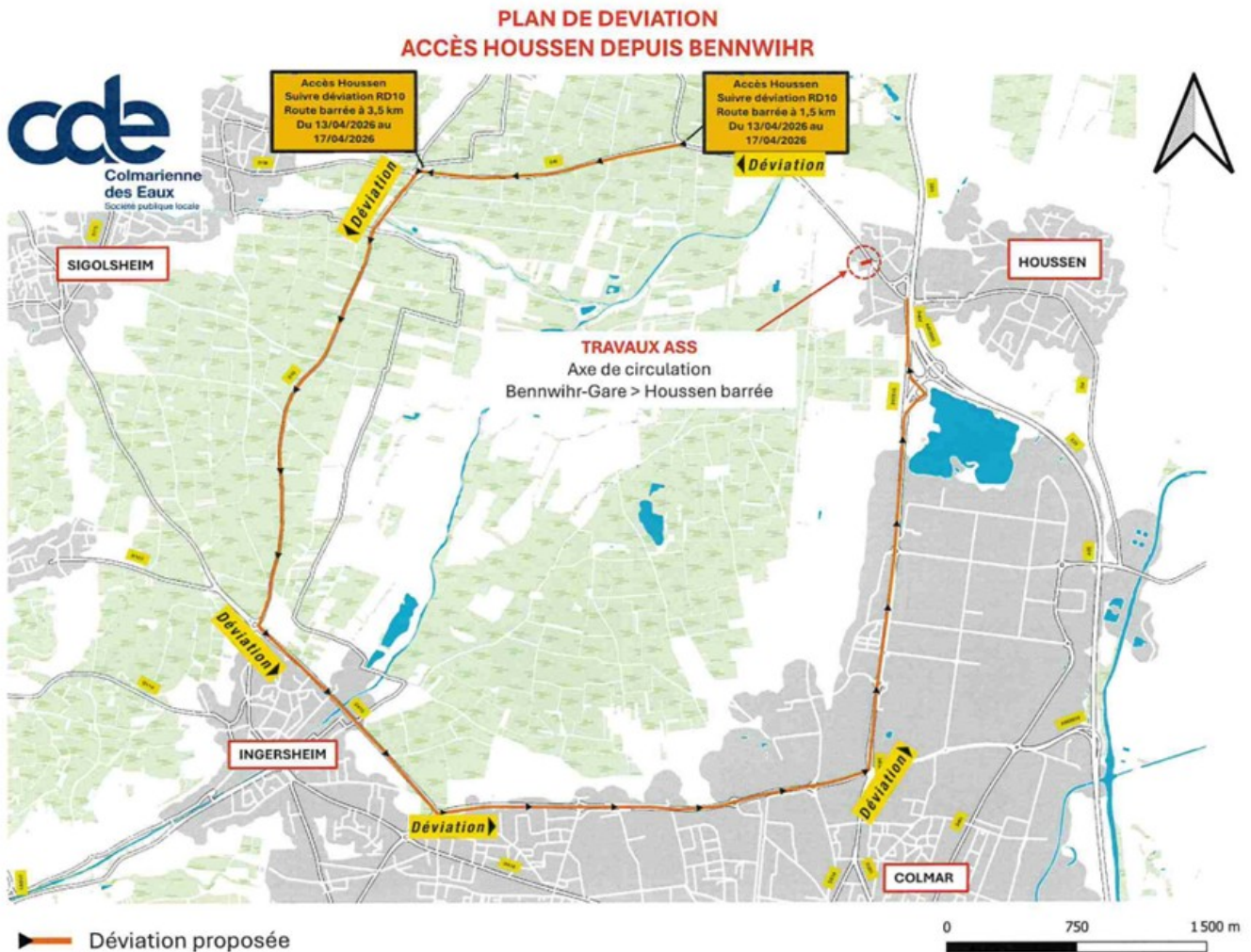


**« Transformer les déchets verts en compost est la voie de valorisation la plus intéressante sur le plan environnemental, celle qui permet d'enrichir votre terre de culture sans avoir recours aux engrais chimiques ».**

# RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES SOURCES – RUE DE LA GARE

Des travaux d'extension du réseau d'assainissement auront lieu rue des Sources à partir du 13 avril 2026.

La circulation, rue de la Gare, dans le sens Bennwihr-Gare / Houssem sera interdite du 13 au 17 avril 2026 (déviation selon plan ci-dessous à partir du rond-point Route des Vins (Sigolsheim) et rue du Général de Gaulle (Bennwihr). Pour la période de travaux qui suivra, pouvant aller jusqu'au 22 mai 2026, seule la rue des Sources sera impactée.



## BALAYAGE DES RUES

Le lundi 04 mai 2026, un balayage des fils d'eau sera effectué dans les rues suivantes :

- Rue d'Ostheim ;
- Rue d'Illhausern ;
- Rue de Guémar ;
- Rue du Cimetière ;
- Rue Principale ;
- Rue du Centre ;
- Rue du Krumgassel ;
- Place du 18 Juin.



Nous remercions les habitants concernés de balayer le trottoir devant leur propriété au préalable, si possible, et de ne pas stationner leurs véhicules dans la rue.

## ALSACE PARACHUTISME INFORMATION

Les prochains passages aériens liés à l'activité de parachutisme organisée sur le site de l'aérodrome de Colmar-Houssen sont prévus les :



15, 16 et 17 mai 2026.

Ces sessions généreront plus de passages aériens.

Merci pour votre compréhension.

## DON DU SANG

On vous attend nombreux à la prochaine collecte de sang prévue :

**Mardi 05 mai 2026  
de 16h30 à 19h30  
en Mairie de Houssen**



## TAILLE DES HAIES

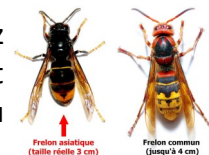
Dans un souci de préservation de la biodiversité, il est interdit d'effectuer tous travaux (destruction et entretien) sur les haies pendant la période du 15 mars au 31 juillet inclus (arrêté préfectoral n°2012128-0012 du 7 mai 2012).



## FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique gagne du terrain dans le Haut-Rhin et il représente une menace pour notre biodiversité.

En cas de découverte d'un nid, n'essayez pas de détruire le nid par vous même et gardez une distance de sécurité d'au moins 10m.



Signalez-le impérativement sur : <https://lefrelon.com>

## FEU TRICOLERE RD 4 (RUE DE LATTRE / RUE DU LADHOF)

Le feu tricolore mobile, installé de manière expérimentale depuis le 20 janvier 2026 rue du Ladhof, sera prochainement déplacé rue de Lattre.

Nous vous demandons encore de nous transmettre, soit par courriel à l'adresse de la mairie ([accueil@mairie-houssen.fr](mailto:accueil@mairie-houssen.fr)), soit par courrier déposé en Mairie, vos remarques, suggestions, observations.

Merci par avance pour votre implication et votre compréhension, dans l'intérêt général.



## DROIT D'EXPRESSION DES ÉLUS MINORITAIRES

**LA P'TITE VOIX  
HOUSSENOISE**  
S'STEMMALA VO HÜSA

MARIE-JOSÉ FREMY  
SLOANE MARSCHALL  
FLORIAN GEIGER



## ” 477 RAISONS DE RIEN LÂCHER

Nous tenons à remercier sincèrement les **477 Houssenoises et Houssenois qui nous ont accordé leur confiance**, soit près de 40 % des suffrages. Ce soutien nous honore et nous engage pleinement : **nous porterons votre voix avec sérieux**, constance et responsabilité tout au long de ce mandat.

Nous avons également **une pensée pour celles et ceux qui n'ont pas fait ce choix**. La démocratie s'exprime dans sa diversité, et c'est précisément pour cela que **nous souhaitons incarner une opposition constructive**, respectueuse et fidèle à l'état d'esprit qui a été le nôtre durant toute la campagne.

Dans cet esprit, **j'ai proposé à Madame le Maire de participer à l'exécutif municipal en tant qu'adjointe**, afin que cette voix puisse être pleinement associée aux décisions. **Cette proposition n'a pas été retenue**, et nous en prenons acte.

Nous serons néanmoins **particulièrement attentifs à la manière dont l'ensemble des habitants sera pris en compte** dans les décisions à venir.

Nous souhaitons enfin **soulever une réflexion sur la notion de représentation locale**, notamment lorsque **des responsabilités d'adjoint sont confiées à des personnes ne résidant pas dans la commune**. Nous espérons que cette personne aura la disponibilité et l'engagement nécessaires pour suivre les affaires.

**Notre engagement, lui, reste inchangé**. Nous serons une opposition qui ne s'oppose pas par principe, **mais qui travaille, propose, questionne et veille, avec sérieux et détermination** dans l'intérêt du dialogue commun et du village.

Présents au conseil comme sur le terrain, **nous continuerons à être à vos côtés pour faire vivre Houssen, porter vos attentes...** et nous assurer qu'elles trouvent, concrètement, leur place dans les décisions prises.



LES JARDINS DE GAÏA  
et  
L'HUILERIE « LA BLEICH »



L'ÉCOLE DE TENNIS DE HOUSSEN organise une vente groupée avec les Jardins de Gaïa (Wittisheim) et l'Huilerie « La Bleich » (Wihr-au-Val)

**Pour offrir et/ou vous faire plaisir avec des produits locaux !**

Les bénéfices de cette vente permettront d'acheter du matériel d'entraînement pour l'école de tennis de Housсен.

Les jeunes de l'école de Tennis de Housсен vous remercient d'avance pour vos commandes

**Pour passer commande :**

Merci de remplir les bons de commande joints ainsi que le règlement par chèque (uniquement) à l'ordre du **TENNIS CLUB DE HOUSSEN**



**ATTENTION** les commandes non accompagnées du règlement ne seront pas prises en compte

Merci de déposer les bons de commandes et chèques **au plus tard le mercredi 29 avril 2026** à :

Marilyn SARRAUSTE 1 rue du tourmesol à HOUSSEN

ou au Tennis Club de Housсен (rue d'Ostheim)  
lors des entraînement du mercredi de 9h à 17h

**La livraison des commandes se fera à partir de mi-mai 2026**

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au 06 82 87 40 27

Merci



**BON DE COMMANDE**

**HUILERIE "La Bleich"**

Vente groupée au profit  
de l'école de tennis de Housсен

NOM-PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
TELEPHONE : .....  
MAIL : .....

	Prix unitaire TTC	Quantité	TOTAL
HUILE DE NOIX	Bouteille 10 cl		3,50 €
	Bouteille 25 cl		8,00 €
HUILE DE NOISETTES	Bouteille 10 cl		4,00 €
	Bouteille 25 cl		8,50 €
HUILE DE SESAME	Bouteille 10 cl		3,50 €
	Bouteille 25 cl		8,00 €
HUILE DE TRUFFES	Bouteille 10 cl		3,50 €
COFFRET TRIO D'HUILES (Noix - noisette - sésame)	3 Bouteilles 25cl		25,00 €
	2 Bouteilles 25cl		16,00 €
	2 Bouteilles 25cl		17,00 €
COFFRET DUO D'HUILES 3 (Noix - noisette)	2 Bouteilles 25cl		17,00 €
	Sachet de 300g		3,50 €
FARINE DE NOISETTES	Sachet de 300g		4,00 €
Nombre de produits:			
<b>TOTAL en €</b>			

Offert: une bouteille d'huile aromatisée à la truffe 10 cl pour un montant d'achat de 25 euros.

DATE:

SIGNATURE OBLIGATOIRE:



## Bon de commande pour vente groupée Valable du 20/01 jusqu'au 30/06/26

Nom :	Téléphone :				
Adresse :	Ville :				
Code article	Prix Public	Quantité	Total		
<i>Les Théés matures</i>					
Vert du Laos – sachet 90g	8,20 €	X	=		
Thé vert du Laos					
Chun Mee Moon Palace – sachet 100g	8,90 €	X	=		
Thé vert de Chine					
Pin Ho Jade – sachet 100g	9,05 €	X	=		
Thé vert du Vietnam					
Tea Time – sachet 100g	8,10 €	X	=		
Mélange de théés noirs nature					
Kerala's Wonder – sachet 100g	8,55 €	X	=		
Thé noir d'Inde					
Keemun – sachet 100g	9,55 €	X	=		
Thé noir de Chine					
<i>Les Théés aromatisés</i>					
Rêve de femme – sachet 50g	7,90 €	X	=		
Thé blanc à la mangue et saveur pêche					
Secret des muses – sachet 40g	7,15 €	X	=		
Thé blanc à la framboise et au citron					
Un amour de Maman – sachet 100g	10,30 €	X	=		
Mélange de théés verts et noirs, aromatisé fraise et saveur litchi					
Earl Grey Vert – sachet 100g	9,35 €	X	=		
Thé vert à la bergamote					
Parfum de Médina – sachet 100g	8,25 €	X	=		
Thé vert à la menthe					
Jasmine Flowers – sachet 100g	11,05 €	X	=		
Thé vert au jasmin – Moli Hua Cha					
Baiser Gourmand – sachet 100g	8,20 €	X	=		
Thé noir à la fraise et à la framboise					
Ramayana – sachet 100g	8,55 €	X	=		
Thé noir à la mangue et à la pêche					
<i>Les Infusions sans thème</i>					
Asimbonanga – sachet 100g	8,70 €	X	=		
Rooibos à la mangue, saveurs pêche et citron					
Murmure de la forêt – sachet 100g	8,05 €	X	=		
Rooibos à la fraise et à la mûre					
Dhyana Eveil – sachet 50g	7,30 €	X	=		
Tisane à base de Moringa, Verveine et Avonia					
Le Fruit qui Rougit – sachet 100g	8,30 €	X	=		
Tisane de fruits à base d'hibiscus, rooibos et saveurs myrtille, fraise					

Les jardins de Gaïa – ZA – 6 rue de l'écluse 67820 WITTISHEIM – [www.jardinsdegaia.com](http://www.jardinsdegaia.com)

### La Gamme Les Engagés (50cts reversé à une association)

Papillons blancs – sachet 50g	TAS106	9,30 €	X	=
Thé blanc aromatisé aux saveurs poire, pomme et au poivre vert				
L'Esprit de la Forêt – sachet 40g	TAS086	8,45 €	X	=
Thé blanc saveur cassis, menthe et camomille				
Un thé pour Elles – sachet 80g	TAS062	9,80 €	X	=
Mélange de théés, aromatisé saveur mirabelle et fève tonka				
Le Sens de la Fête – sachet 100g	TA6022	11,05 €	X	=
Thé vert aromatisé à la rose, amande et cannellier				
Summer Vibration – sachet 100g	TA7012	9,85 €	X	=
Mélange de théés au lemongrass et à la mangue				
Parfum de résistance – sachet 100g	TA7412	9,30 €	X	=
Thé noir à la saveur orange, réglisse et cacao				
Un thé pour l'Océan – sachet 100g	TA9052	9,30 €	X	=
Thé wulong au citron et à la menthe				

### La gamme de Ruhs

FRETLILLANT LE POISSON – saupoudreur 100g	AR00178	9,75 €	X	=
Mélange d'épices pour BBQ (spécialité poisson)				
GRILLE LE POULET – saupoudreur 100g	AR00179	9,75 €	X	=
Mélange d'épices pour BBQ (spécialité poulet)				
PIMENTE LE TEXAN – saupoudreur 100g	AR00183	9,75 €	X	=
Mélange d'épices pour BBQ (pimenté)				
BRONZE LE LEGUME – saupoudreur 70g	AR00184	9,75 €	X	=
Mélange d'épices pour BBQ (spécialité légume)				

### Les infusettes - Boîtes de 20 Infusettes

Earl Grey	IF101	4,40 €	X	=
Thé noir- Bergamote				
Thé vert à la menthe	IF112	4,40 €	X	=
Thé vert- Menthe douce				
Mambo Mango	IF113	4,40 €	X	=
Thé vert - Mangue, Citron				
Rooibos Fruits Rouges	IF128	4,40 €	X	=
Rooibos- saveur Fruits rouges				
Bonne Nuit	IF131	5,35 €	X	=
Tisane de plantes- Mélisse, Tilleul, Lavande				
<b>TOTAL :</b>				
				<b>Nombre de produits :</b>

Date :  
Signature obligatoire :



La signature de ce document vaut acceptation des CGV et des conditions spécifiques.